

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 02 09 2025

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2025-09-01-00027 - Délégation générale de signature du responsable du service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe - Monsieur TAKIGAURA Yosei (2 pages)	Page 3
72-2025-09-02-00003 - délégation générale Service Gestion Comptable LE MANS METROPOLE AMENDES Sébastien COUPE (2 pages)	Page 6
72-2025-09-02-00001 - Délégation spéciale de signature du responsable du service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe - dépenses (1 page)	Page 9
72-2025-09-02-00002 - Délégation spéciale de signature du responsable du service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe - recouvrement (1 page)	Page 11
72-2025-09-02-00004 - délégation spéciale Service Gestion Comptable LE MANS METROPOLE AMENDES (2 pages)	Page 13

DDFIP

72-2025-09-01-00027

Délégation générale de signature du responsable
du service de gestion comptable de Sablé sur
Sarthe - Monsieur TAKIGAURA Yosei

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

**SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE SUR
SARTHE**

**13 Avenue Joël Le Theule
BP 189
72300 SABLE SUR SARTHE**

**Objet : Délégation de signature du responsable du
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE SUR SARTHE**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

VU: l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L680-7 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné PORCHER Arnaud, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de l'intérim du Service de Gestion Comptable de Sablé-sur-Sarthe depuis le 23 janvier 2024 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur TAKIGAURA Yosei, Inspecteur des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC de Sablé-sur-Sarthe,
 - d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
 - de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
 - d'exercer toutes poursuites,
 - d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
 - d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
 - d'opérer à la direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
 - de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
 - de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
 - de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
 - de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion du SGC de Sablé-sur-Sarthe et aux affaires qui s'y rattachent.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de Sablé-sur-Sarthe entendant ainsi

transmettre à Yosei TAKIGAURA tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés, à compter de ce jour.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le 1^{er} septembre 2025

Signature du délégataire

Signé

TAKIGAURA Yosei, Inspecteur des Finances
Publiques

Signature du délégant ¹
Le responsable du SGC de Sablé-sur-
Sarthe

Signé
Bon pour pouvoir

PORCHER Arnaud, Inspecteur des
Finances Publiques

¹ faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

DDFIP

72-2025-09-02-00003

délégation générale Service Gestion Comptable
LE MANS METROPOLE AMENDES Sébastien
COUPE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

**SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS
MÉTROPOLE ET AMENDES**
11 Boulevard Lamartine
BP 21243
72001 LE MANS Cedex 1

**Objet : Délégation de signature du responsable du
SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS MÉTROPOLE ET AMENDES**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

VU : l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L696-1 du code de commerce relatif aux difficultés des entreprises et notamment au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné Nicolas MARTIN, Chef de Service Comptable, nommé responsable du Service de Gestion Comptable Le Mans Métropole et Amendes par arrêté DGFIP du 15 décembre 2022 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur Sébastien COUPÉ, inspecteur des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC Le Mans Métropole et Amendes,
 - d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
 - de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
 - d'exercer toutes poursuites,
 - d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
 - d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
 - d'opérer à la direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
 - de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
 - de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
 - de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
 - de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion du SGC Le Mans Métropole et Amendes aux affaires qui s'y rattachent.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC Le Mans Métropole et Amendes,

entendant ainsi transmettre à Monsieur Sébastien COUPÉ tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

Fait à Le Mans, le 01/09/2025

Signature du délégataire

Signé

Sébastien COUPÉ, IFIP

Signature du délégant ¹
Le responsable du SGC,

*Bon pour pouvoir,
Signé*

Nicolas MARTIN, CSC

DDFIP

72-2025-09-02-00001

Délégation spéciale de signature du responsable
du service de gestion comptable de Sablé sur
Sarthe - dépenses

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

**SGC DE SABLE-SUR-SARTHE
13 AVENUE JOEL LE THEULE – 72300 SABLE SUR SARTHE**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SABLE SUR SARTHE**

Le comptable, responsable intérimaire du service de gestion comptable de Sablé-sur-Sarthe

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;
Vu l'arrêté départemental d'affectation du comptable en date du 12/01/2024

ARRÊTE

Article 1

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les demandes de subvention des collectivités rattachées au SGC de Sablé-sur-Sarthe ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs aux oppositions sur rémunérations ;
 - c) l'ensemble des documents relatifs aux cessions de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
TEXIER Sonia	<i>Contrôleur Principal des Finances publiques</i>
CORMIER Françoise	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
REGNER Sandrine	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
CHEDOT Sébastien	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
JAROT Cyrille	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

A Sablé, le 2 septembre 2024
Le comptable intérimaire,

Signé

Arnaud PORCHER, Inspecteur des Finances Publiques

DDFIP

72-2025-09-02-00002

Délégation spéciale de signature du responsable
du service de gestion comptable de Sablé sur
Sarthe - recouvrement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

SGC DE SABLE-SUR-SARTHE
13 AVENUE JOEL LE THEULE – 72300 SABLE SUR SARTHE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SABLE SUR SARTHE**

Le comptable, responsable intérimaire du service de gestion comptable de Sablé-sur-Sarthe

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;
Vu l'arrêté départemental d'affectation du comptable en date du 12/01/2024

ARRÊTE

Article 1

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
MALGORN Mathieu	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1500 €</i>
MULLON Jessica	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1500 €</i>

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

A Sablé, le 2 septembre 2024
Le comptable intérimaire,

Signé

Arnaud PORCHER, Inspecteur des Finances Publiques

DDFIP

72-2025-09-02-00004

délégation spéciale Service Gestion Comptable
LE MANS METROPOLE AMENDES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

SGC LE MANS MÉTROPOLE ET AMENDES
11 BOULEVARD LAMARTINE BP 21243 72001 LE MANS CEDEX 1

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Le comptable public, responsable du service de gestion comptable Le Mans Métropole et Amendes

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;
Vu l'arrêté ministériel d'affectation du comptable public en date du 15/12/2022 ;

ARRÊTE

Article 1

En ce qui concerne les amendes, délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) les décisions de mainlevée sur actes de poursuites inférieures à 2000 € ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites, quel que soit leur montant ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
RIALLAND Clémence	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>	<i>24 mois et 2000 €</i>
DUMONT Myriam	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>24 mois et 2000 €</i>
LECAILLON Arnaud	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>24 mois et 2000 €</i>
CHAUVIN Valérie	<i>Agent contractuel</i>	<i>24 mois et 2000 €</i>

Article 2

En ce qui concerne les produits locaux, délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) les décisions de mainlevée sur actes de poursuites inférieures à 2000 € ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites, quel que soit leur montant ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
GABON Cécile	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
PLU Arnaud	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
BROCHET Vincent	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
ROYER Eric	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
LEBORGNE Tatiana	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
SICHEZ Sonia	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
NOUMERI Aïcha	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
LE JEUNE Corentin	<i>Agent administratif des Finances publiques stagiaire</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
MAHE Céline	<i>Agent contractuel</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>
MILLES Achraf	<i>Contrôleur des Finances publiques stagiaire</i>	<i>6 mois et 1000 €</i>

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 02 septembre 2024 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

À Le Mans, le 01/09/2025,

Le comptable public,

Signé

Nicolas MARTIN, CSC